

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE CUGAND



ENQUETE PUBLIQUE

**Déclassement du domaine public communal d'une emprise
publique à la Grange.**

Du mercredi 12 juillet 2023 au samedi 29 juillet 2023

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Commissaire Enquêteur : Gérard ALLAIN

Destinataire : Madame le Maire de Cugand

SOMMAIRE

Première Partie

Rapport du commissaire enquêteur

I – Contexte réglementaire de l'enquête

II - Généralités

- 2.1 Objet de l'enquête
- 2.2 Nature et caractéristiques du projet
- 2.3 Composition du dossier

III - Organisation et déroulement de l'enquête

- 3.1 Chronologie des évènements avant l'enquête
- 3.2 Chronologie des évènements pendant l'enquête
- 3.3 Déroulement de l'enquête
- 3.4 Information du public – publicité - affichage
- 3.5 Accueil du public
- 3.6 Clôture de l'enquête

IV - Observations et Analyse du Commissaire Enquêteur

- 4.1 Observations du Commissaire Enquêteur concernant le dossier
- 4.2 Observations du Public
 - 4.2.1 Observations inscrites sur le registre d'enquête
 - 4.2.2 Courriers ou courriels adressés au commissaire enquêteur
 - 4.2.3 Demandes de renseignements sans dépôt d'observation

V – Annexes

- 5.1 Certificat d'affichage
- 5.2 Extrait cadastral
- 5.3 Plan de la cession du domaine public communal projetée

Seconde Partie

Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

I - CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE

Code général des collectivités territoriales,

Code de la voirie routière (CVR) : articles L. 131-4 et L. 141-2 à L. 141-6 ; R. 131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10.

Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) : articles L.134-1 à L.134-2 ; R.134-3 à R.134-32.

Décision du Président du Tribunal Administratif de NANTES portant établissement de la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2023,

Délibération du conseil municipal n° 2023-62 de la commune de Cugand en date du 15 juin 2023 (reçue en préfecture de la Vendée le 21 juin 2023), décidant de la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal :

➤ D'une emprise communale, village de La Grange,

Arrêté du Maire de Cugand n° 2023-008 en date du 16 juin 2023 prescrivant l'enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public communal d'une emprise communale, village de La Grange, et désignant M. Gérard ALLAIN, commissaire enquêteur, pour la conduite de cette enquête.

II – GENERALITES

2.1 Objet de l'enquête

A la demande de Madame le Maire de Cugand et suite à la délibération du conseil municipal suscitée, une enquête publique a été conduite par le commissaire enquêteur soussigné sur le projet de déclassement d'une emprise du domaine public communal :

➤ Section AC village de La Grange

Le déclassement des biens publics communaux a pour effet de les faire « sortir » du domaine public communal pour les faire « entrer » dans le domaine privé de la commune, ce qui permet ensuite de pouvoir les aliéner dans le cadre des projets. Cette procédure relève de la compétence du conseil municipal et fait l'objet d'une délibération.

2.2 Nature et caractéristiques du projet

Village de la Grange :

Madame Solenn GUESNIER et Monsieur Arnaud PELLERIN domiciliés 9, La Grange à CUGAND, propriétaires du bien cadastré section AC n°71 et 72 ont fait part de leur souhait d'agrandir leur propriété par l'acquisition d'une emprise du domaine public communal, au droit de leurs parcelles, afin d'y réaliser un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur, après une étude de filière effectuée par un bureau d'études spécialisé.

Cette emprise représente une surface d'environ 170 m² avant arpentage définitif. Madame Solenn GUESNIER et Monsieur Arnaud PELLERIN se sont engagés à prendre l'intégralité des frais liés à cette acquisition.

2.3 Composition du dossier

Le dossier d'enquête publique a été élaboré par les services administratifs de la commune.

Il est composé :

1. Du registre d'enquête
2. Du dossier d'enquête publique comprenant :
 - La délibération du conseil municipal 2023-62 en date du 15 juin 2023
 - L'arrêté municipal 2023-008 en date du 16 juin 2023
 - Une notice explicative
 - Un plan de situation
 - Un extrait cadastral
 - Le plan de division projeté
 - Deux photos du site
 - Une copie des mesures de publicité et d'information mises en œuvre :
 - Avis d'enquête publique
 - Site internet de la commune
 - Panneau d'informations municipales lumineux, place de l'Église
 - Page du réseau « Facebook »
 - Photos de l'affichage apposé en mairie, au complexe sportif et à l'espace culturel du Doué
 - Photos de l'affichage sur site
 - Courriel des demandeurs

III– ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 Chronologie des évènements avant l'enquête :

Mercredi 3 mai 2023 : rencontre avec Monsieur Frédéric LECOMTE, adjoint au maire et Madame Sylvie GUERINEAU, du service urbanisme de la mairie de Cugand, pour examiner les modalités de l'enquête publique (dossier, arrêté du maire, publicité, planning). Cette réunion a été suivie d'une visite du site.

3.2 Chronologie des évènements pendant l'enquête :

Mercredi 12 juillet 2023 : ouverture de l'enquête et du registre, première permanence du commissaire enquêteur de 10H00 à 12H00, une personne s'est présentée, aucune observation déposée sur le registre.

Du 12 au 29 juillet 2023 : aucune observation enregistrée sur le registre.

Samedi 29 juillet 2023 : seconde et dernière permanence du commissaire enquêteur de 10H00 à 12H00, aucune personne ne s'est présentée, en conséquence aucune observation déposée sur le registre.

À 12H00, clôture de l'enquête et du registre.

3.3 Déroulement de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée pendant 18 jours consécutifs, du 12 au 29 juillet inclus, aux jours et heures fixés par l'arrêté du maire n°2023-008 en date du 16 juin 2023.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Le registre et le dossier papier sont restés à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie de Cugand aux jours et horaires suivants :
 - Lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi et samedi de 9H00 à 12H30
 - Lundi – mercredi – vendredi de 14H00 à 17H00
- Le dossier d'enquête était en ligne sur le site internet de la mairie : <https://www.cugand.fr>
- Le public pouvait adresser ses observations, propositions, par courrier postal au commissaire enquêteur en mairie de Cugand ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique@cugand.fr

Durant l'enquête et plus particulièrement lors de ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission par le personnel de la mairie.

3.4 Information du public - publicité – affichage

« L'avis d'enquête publique » a été affiché du 16 juin au 29 juillet 2023 :

- En mairie, borne d'affichage administratif réglementaire
- Sur la porte d'entrée du complexe sportif, affiche visible depuis l'extérieur
- Sur la porte d'entrée de l'espace culturel du Doué, affiche visible depuis l'extérieur
- Sur le panneau lumineux d'informations municipales
- Sur le site du projet, à chaque extrémité du village de la Grange

Cet avis a été également publié aux mêmes dates :

- Sur le site internet de la commune
- Sur la page « Facebook » de la commune

Un certificat d'affichage a été établi et signé par Madame le Maire de Cugand le 31 juillet 2023 (annexe 5.1).

3.5 Accueil du public

Pendant les permanences le Commissaire Enquêteur a reçu :

- 1 personne.

3.6 Clôture de l'enquête

Le samedi 29 juillet 2023 à 12H00, terme officiel de l'enquête, conformément à l'article 6 de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a procédé à la clôture du registre d'enquête.

Suivant les dispositions de l'article R141-9 du Code de la Voirie, et de l'article 6 de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a remis dans les délais impartis, son rapport, ses conclusions et avis, le registre d'enquête, le dossier d'enquête, à Madame le Maire de Cugand.

Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières

IV-OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

4.1 Observations du Commissaire Enquêteur concernant le dossier

Le dossier de présentation, les documents graphiques et photographiques sont suffisamment détaillés pour une bonne compréhension du public, sur les enjeux et conséquences du déclassement d'une emprise du domaine public communal au village de la Grange

4.2 Observations du Public

4.2.1 Observations inscrites sur le registre d'enquête

➤ Néant

4.2.2 Courriers ou courriels adressés au commissaire enquêteur

➤ Néant

4.2.3 Demande de renseignements sans dépôt d'observation

Le mercredi 12 juillet : Mme Annie LODÉ - 6, la Grange 85610 CUGAND

➤ Souhaite des renseignements sur le projet d'enquête publique.

Mme LODÉ évoque ensuite des problèmes d'évacuation des eaux pluviales qui seraient liés au mauvais état des canalisations sous la chaussée.

Elle demande que ces problèmes soient pris en considération par la collectivité, reconnaissant que ceux-ci n'entrent pas dans le champ de la présente enquête.

La décision de déclassement sera arrêtée après délibération du conseil municipal au vu du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur.

Fait à Montaigu Vendée,
Le 3 août 2023



Gérard ALLAIN,
Commissaire Enquêteur

V – ANNEXES

5.1 CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Cugand

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Mme Cécile BARREAU, Maire de CUGAND,

ATTESTE avoir fait procéder

- à l’affichage sur la borne électronique d’affichage administratif réglementaire de la mairie de Cugand,
- à l’affichage sur le panneau lumineux communal,
- à la parution sur le site internet de la commune de Cugand,
- à la parution sur la page Facebook de la Commune,
- à l’affichage à la Salle de Sports et à l’Espace Culturel du Doué,
- à l’affichage à chaque extrémité du village de la Grange,

A compter du 16 juin 2022 de l’arrêté 2023-008 portant ouverture d’une enquête publique du 12 au 29 juillet 2023 en vue du déclassement du domaine public communal d’une emprise publique communale à la Grange.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Cugand, le 31 juillet 2023



PO

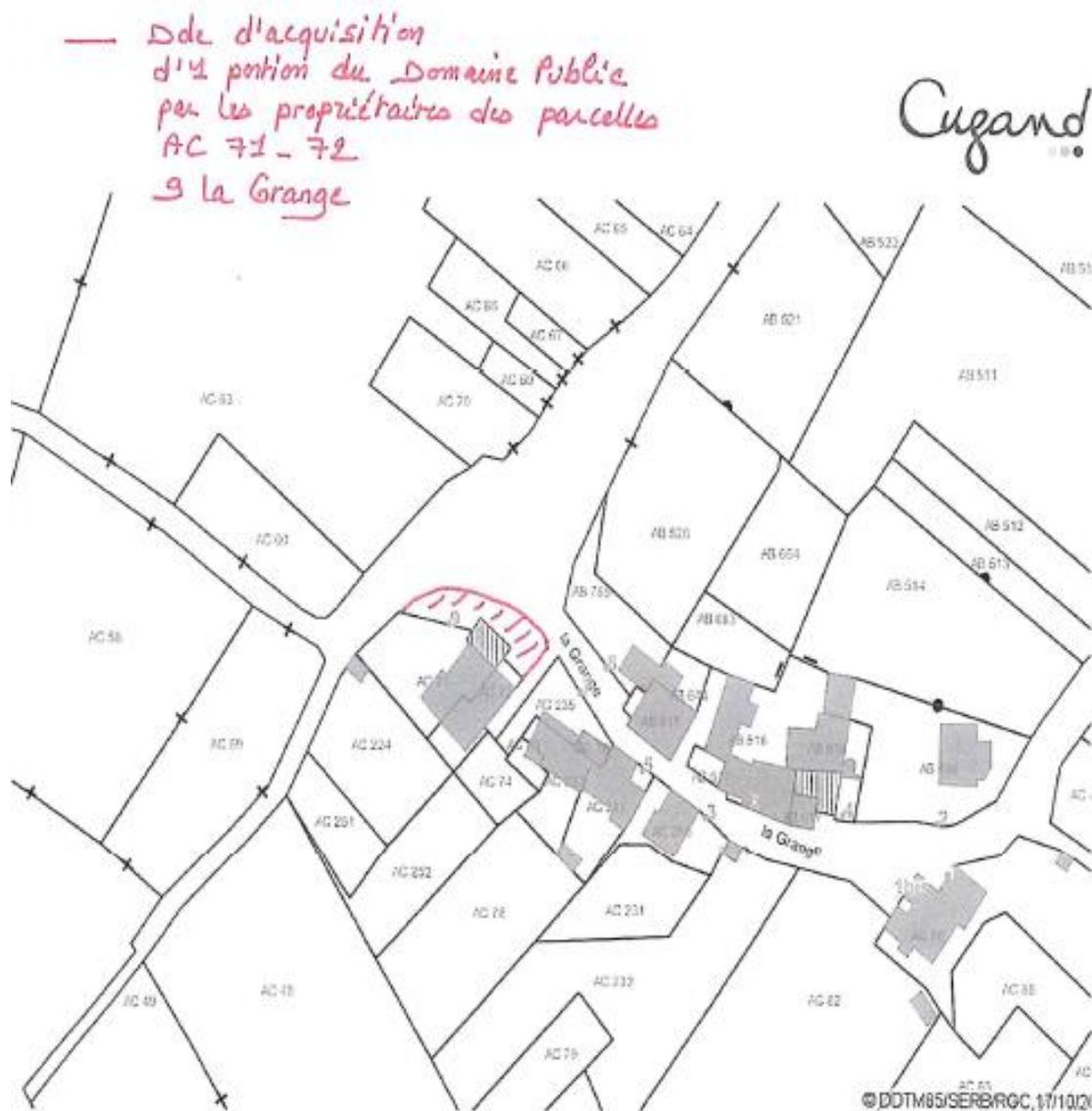
Mme Cécile BARREAU,
Maire de Cugand

Frédéric LECOMTE
Adjoint délégué

5.2 EXTRAIT CADASTRAL VILLAGE DE LA GRANGE



5.3 PLAN DE LA CESSIION PROJETE'E DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL VILLAGE DE LA GRANGE



Seconde Partie

COMMUNE DE CUGAND

ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement du domaine public communal d'une emprise publique village de la Grange.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par arrêté en date du 16 juin 2023 Madame le Maire de Cugand a soumis à enquête publique préalable le déclassement d'une emprise du domaine public :

- Section AC village de La Grange

Ce déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal permettra ensuite à la commune de Cugand de procéder à l'aliénation de cette emprise, soit environ 170 m², au profit de Madame Solenn GUESNIER et Monsieur Arnaud PELLERIN, domiciliés 9, La Grange à CUGAND propriétaires du bien cadastré section AC n°71 et 72 attenant à cette emprise afin d'y réaliser un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur, après une étude de filière effectuée par un bureau d'études spécialisé.

Madame Solenn GUESNIER et Monsieur Arnaud PELLERIN se sont engagés à prendre l'intégralité des frais liés à cette acquisition par courriel en date du 30 octobre 2022.

Je note que cette emprise, qui se situe en bordure de la voie communale traversant le village de La Grange, est assimilée à un délaissé communal sans occupation ni utilisation par des tiers. La visite sur site du mercredi 3 mai 2023 m'a permis ce constat.

Cette enquête n'a pas mobilisé le public concerné par ce déclassement, elle s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Mes conclusions personnelles et motivées

Après avoir étudié le dossier d'enquête, pris en compte les compléments d'information mis à ma disposition par la mairie de Cugand et visité les lieux, je me suis fait une opinion personnelle :

Sur le contenu du dossier soumis à l'enquête

Le dossier de présentation avec ses documents graphiques en version papier et dématérialisée est conforme aux exigences réglementaires. Il est complet et suffisamment détaillé pour une bonne compréhension du public.

Le déclassement du domaine public souhaité par la commune est clairement exposé dans la notice descriptive.

Sur l'information du public

L'information sur la tenue de l'enquête a été suffisante, avec un affichage :

- En mairie, borne d'affichage administratif réglementaire
- Sur la porte d'entrée du complexe sportif, affiche visible depuis l'extérieur
- Sur la porte d'entrée de l'espace culturel du Doué, affiche visible depuis l'extérieur
- Sur le panneau lumineux d'informations municipales
- Sur le site du projet, à chaque extrémité du village de la Grange

Cet avis a été également publié aux mêmes dates :

- Sur le site internet de la commune
- Sur la page « Facebook » de la commune

Sur le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions des articles R141-4 à 141-10 du code de la voirie.

Aucune administration, aucune association, ne se sont opposées au projet de ce déclassement du domaine public communal, avant et pendant l'enquête.

Une personne s'est présentée en mairie lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur, aucune observation n'a été déposée sur le registre.

Formalisation de mon avis

En conclusion, je considère que le projet de déclassement du domaine public communal d'une emprise publique située dans le village de La Grange, présente majoritairement des avantages, à savoir :

- Que sa situation en bordure de voie communale ne présente aucun intérêt collectif.
- Que c'est une charge d'entretien contraignante pour la mairie, sans valorisation de l'espace public.
- Que les riverains qui se sont portés acquéreurs de cette emprise l'utiliseront pour réaliser un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur.

- Que ces riverains étant dans l'impossibilité de mettre en œuvre ce système d'assainissement dans leur propriété sans cette acquisition, celui-ci permettra de répondre aux exigences de protection de l'environnement et plus particulièrement les risques de pollution des milieux naturels et aquatiques.

En conséquence, j'émet un « **AVIS FAVORABLE** » pour le projet de déclassement du domaine public communal d'une emprise communale dans le village de La Grange pour une surface totale de 170 m², avant arpentage définitif.

Fait à Montaigu Vendée,
Le 3 août 2023



Gérard ALLAIN,
Commissaire Enquêteur